

04 déc 2018 -10:44

Vivre en tant que personne transgenre en Belgique en 2018

Les discriminations quotidiennes toujours aussi nombreuses

En 2017, davantage de répondant·e·s vivent toujours ou presque selon l'identité de genre ressentie : 70%, contre seulement 50% des répondant·e·s en 2007. Les jeunes font leur premier coming out beaucoup plus tôt, à 17 ans au lieu de 30 ans pour les générations précédentes. Les personnes transgenres sont également de plus en plus nombreuses à modifier officiellement leur prénom et l'enregistrement du sexe, grâce notamment aux améliorations de la loi en 2017. Ces résultats positifs montrent que les personnes transgenres vivent leur identité de genre ressentie plus ouvertement qu'il y a dix ans. Mais, lorsque l'on s'arrête sur le bien-être des personnes transgenres et les situations auxquelles elles sont confrontées dans leur quotidien, les résultats interpellent.

« L'égalité théorique des droits constitue une première étape, mais elle ne garantit pas une société libre de toute discrimination. Les personnes transgenres sont bien plus visibles qu'il y a dix ans, mais elles restent vulnérables face à l'incompréhension et à la haine. Elles sont régulièrement discriminées sur la base de leur identité ou expression de genre. » regrette Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Le taux de chômage en 2017, comme en 2007, reste très élevé chez les personnes transgenres (11%) par rapport aux chiffres de la moyenne belge (8% en 2016). Près de 8% des répondant·e·s ont préféré quitter leur travail en raison des réactions des collègues ou de l'employeur·euse ou pour éviter ces réactions. Plus d'un quart des répondant·e·s ont été découragé·e·s de poser leur candidature ou de continuer à le faire.

Ne pas être appelé·e par son prénom, devoir faire face à de la curiosité déplacée ou à une atteinte à sa vie privée, être critiqué·e sur son apparence, ses idées ou ses comportements, en raison de son identité de genre, sont les formes les plus fréquentes de discrimination auxquelles les personnes transgenres sont confrontées au quotidien. Parmi les répondant·e·s, plus d'un·e étudiant·e sur deux a été confronté·e à de la discrimination à l'école, principalement en primaire et en secondaire. Plus d'un répondant·e sur trois a été confronté·e à de la discrimination au travail.

En 2017, près d'un répondant·e sur huit a déjà eu des pensées suicidaires, dont plus de la moitié au cours de l'année dernière, et plus d'un répondant·e sur trois a déjà fait une tentative de suicide, dont un·e sur cinq au cours de la dernière année. Le mal-être ressenti par certain·e·s répondant·e·s est significativement lié à la fréquence des expériences négatives vécues au travail, à l'école, chez le médecin, sur les réseaux sociaux, au sport, etc. Les répondant·e·s ayant vécu de nombreuses expériences négatives rapportent un moins bon état de santé, et évitent plus souvent certains endroits de peur d'être agressé·e·s, menacé·e·s ou harcelé·e·s.

La famille ou les ami·e·s sont des facteurs de soutien importants pour aider à affronter les expériences négatives et les discriminations dans la société. Mais le soutien de la famille est souvent précaire, et tout le monde ne peut pas compter dessus. Il reste, comme en 2007, un des principaux obstacles pour vivre selon l'identité de genre ressentie, avec le travail et l'opinion des autres. Ces résultats montrent que l'incompréhension est encore fort présente.

Sensibiliser pour prévenir la discrimination

Alors qu'en 2007, les recommandations ont permis d'assurer une protection légale efficace et complète pour protéger les personnes transgenres contre les discriminations. Le défi aujourd'hui est d'améliorer la compréhension des personnes transgenres dans la population afin de limiter les cas de discrimination. « *Les résultats de l'étude sont alarmants. Une réelle politique de prévention doit être mise en œuvre pour limiter les cas de discrimination, et ainsi améliorer le bien-être des personnes transgenres. La population en général ainsi que certains groupes cible, comme la famille, le lieu de travail et certaines instances, doivent être sensibilisées et mieux informées sur la transidentité et comment agir dans ce cas.* » déclare Michel Pasteel, directeur de l'Institut.

- Il ressort de l'étude que le mal-être ressenti coïncide très fortement avec des expériences négatives à l'école, au travail, dans les soins de santé, et avec divers services et organisations. Les autorités doivent informer les services sur leurs obligations afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes transgenres, particulièrement dans le domaine des soins de santé.
- Au vu des chiffres en matière de chômage et d'incapacité de travail, l'emploi reste un point d'attention important pour les personnes transgenres. Des actions spécifiques doivent être développées pour lutter contre la discrimination à l'embauche. Une sensibilisation et des campagnes d'information sont également nécessaires afin de limiter les expériences négatives sur le lieu de travail.
- Le soutien de la famille est précaire, mais il fait une grande différence dans le bien-être des personnes transgenres. Une campagne destinée aux membres de la famille ainsi qu'une assistance spécifique peuvent s'avérer utiles pour favoriser leur soutien. Dans le cas où la famille reste absente, les réseaux sociaux de personnes transgenres sont très importants pour compenser.
- Les personnes transgenres doivent former un groupe cible pour la prévention contre le suicide. Des programmes spécifiquement axés sur les personnes transgenres sont nécessaires.
- Il est nécessaire d'apporter un soutien financier suffisant au secteur de l'assistance, au monde associatif et à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes pour assurer ces missions.

NB : l'intégralité de l'étude « Être une personne transgenre en Belgique, dix ans plus tard » est disponible sur le site de l'Institut <https://igvm-iefh.belgium.be>

Contact presse

Caroline Loret-Vanderlinden

E-mail: caroline.loretvanderlinden@iefh.belgique.be

Tél. : 02 233 45 21

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah
Contact de presse
+32 2 233 52 82
komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke
Experte en communication
+32 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be